

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**25 SEPTEMBRE 2014**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Gymnase des Lavandières  
– contrat avec EDF pour  
l'achat de l'énergie  
électrique produite par  
l'installation  
photovoltaïque**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 29 septembre 2014  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 26 septembre 2014  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 septembre 2014

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Denis TRINQUASSE

L'an deux mille quatorze, le 25 septembre à 21 heures, le  
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment  
convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre deux mille  
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses  
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,  
Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame  
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur  
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur  
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,  
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur  
BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC,  
Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT,  
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame  
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TÉA,  
Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH,  
Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame  
VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Monsieur  
LAZARD\*, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE,  
Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame  
SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

\*Monsieur LAZARD quitte la salle à 21h40 (présent pour le  
dossier 14 G 00, le procès-verbal de la séance du 10 juillet  
2014, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 14  
G 01, 14 G 02, 14 G 03, 14 G 04a, 14 G 04b, 14 G 04c et 14 G  
05)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur PRIoux à Monsieur PIVERT  
Madame AGUINET à Madame de CIDRAC  
Madame LANGE à Madame BOUTIN  
Madame DUMONT à Madame GOMMIER

**Secrétaire de séance :**

Madame MACE

**N° DE DOSSIER** : 14 G 07

**OBJET** : GYMNASSE DES LAVANDIERES  
CONTRAT AVEC EDF POUR L'ACHAT DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
PRODUITE PAR L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

**RAPPORTEUR** : Madame BOUTIN

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le gymnase des Lavandières est un bâtiment qui a été conçu pour respecter sur le plan environnemental les niveaux de performance énergétique exigés pour le label BBC (Bâtiment Basse Consommation), soit une consommation de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an.

Pour pouvoir atteindre cet objectif, les postes les plus consommateurs en énergie (le chauffage et l'éclairage) ont été optimisés et des panneaux photovoltaïques ont été installés pour produire de l'énergie et réduire ainsi la consommation du bâtiment.

L'électricité produite par ces panneaux photovoltaïques est revendue intégralement à EDF.

Il convient donc de signer avec EDF le contrat d'achat de cette énergie électrique. Le tarif de l'électricité revendue est fixé à 15, 210 c€/kWh.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conditions particulières du contrat avec EDF et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

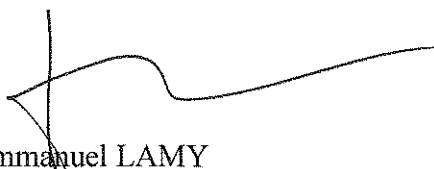
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les conditions particulières du contrat avec EDF,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye

**CONTRAT D'ACHAT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE PAR  
LES INSTALLATIONS UTILISANT L'ENERGIE RADIATIVE DU SOLEIL  
ET BENEFICIANT DE L'OBLIGATION D'ACHAT D'ELECTRICITE (S11M)**

Le Contrat se compose des présentes conditions particulières, des conditions générales "PHOTO2011M-V1", et de leurs annexes (dans tous les cas : attestation sur l'honneur ; lorsque ceux-ci sont nécessaires : Annexes relatives à la demande de majoration tarifaire, Certificat Ouvrant Droit à l'Obligation d'Achat, Accord de Rattachement au Périmètre d'Equilibre et schéma de raccordement), ainsi que des conditions générales (CG PHOTO2011M\_V1). En cas de contradiction ou de différence entre ces pièces, chacune d'elles prévaut sur la suivante selon l'ordre établi ci-dessus.

**CONDITIONS PARTICULIERES (PHOTO2011M\_V1)  
Contrat n° BTA0447730**

Entre  
**ELECTRICITE DE FRANCE**, Société Anonyme au capital de 924 433 331 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 552 081 317, et dont le siège social est situé à Paris (8ème),

et  
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE  
MAIRIE 16 RUE DE PONTOISE BP 92  
78103 ST GERMAIN EN LAYE CEDEX

domicilié à :

dénommée ci-après « l'acheteur »,

dénoté ci-après « le producteur »,

**1 - CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION**

Adresse : RUE DES LAVANDIERES Gymnase de St Germain En Laye  
Code postal : 78100 Commune : ST GERMAIN EN LAYE

L'installation emploie le type de technologie suivante : Silicium mono-cristallin.

L'installation respecte les critères d'intégration simplifiée au bâti définis dans l'arrêté du 4 mars 2011 modifié.

La puissance-crête installée dans le cadre de ce contrat est P= 12.0 kW.

La puissance-crête de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même bâtiment ou la même parcelle cadastrale est Q = 0 kW.

L'installation est fixe.

Le code SIRET de l'installation est 21780551400015.

La tension de livraison est 230-400 V.

La nature de l'exploitation est : vente en totalité.

**2 - TARIF D'ACHAT**

La date d'envoi de la demande complète de raccordement au réseau public est le 02/07/2013 et le numéro du contrat ou de la convention conclu(e) avec le gestionnaire de réseau est n° 0000477407.

A la date de prise d'effet du présent contrat, compte tenu de la puissance crête totale P+Q indiquée à l'article 1 des présentes conditions particulières, le tarif T est de : 15,210 c€/kWh.

Le plafond annuel cité au VII . 1 des conditions générales est de : 18000 kWh.

L'énergie produite au-dessus du plafond annuel défini ci-dessus est rémunérée à 5 c€/kWh hors TVA.

**3 - INDEXATION ANNUELLE DU TARIF D'ACHAT**

Les tarifs d'achat sont indexés annuellement par application du coefficient L défini à l'article VII.4 des conditions générales. Les dernières valeurs définitives des indices connues au 1er novembre précédant la date d'effet du présent contrat sont :

ICHTrev-TS<sub>0</sub> = 112,0 (base 100 – 2008) FM0ABE0000<sub>0</sub> = 107,7 (base 100 – 2010)

**4 - IMPOTS ET TAXES**

Pour les besoins de l'application des règles de TVA, le producteur déclare à l'acheteur qu'il se trouve dans la situation suivante :

Le producteur est assujéti à la TVA, soit de plein droit, soit suite à l'option pour la TVA prévue à l'article 293 F du code général des impôts. Les factures du producteur portent obligatoirement la mention « autoliquidation », ainsi que les numéros de TVA du producteur et de l'acheteur. Le cas échéant, la facture mentionne si le producteur a opté pour la taxation à la TVA d'après les débits.

L'acheteur :

Le producteur :

#### **5 - PERIODICITE DE FACTURATION**

Conformément aux dispositions de l'article IX des conditions générales, cette périodicité est : tous les ans à partir de la date d'effet du présent contrat (puissance crête P inférieure ou égale à 36 kWc).

#### **6 - DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat prend effet à la date de mise en service du raccordement de l'installation, soit le 29/04/2014, et arrive à échéance le 28/04/2034.

#### **7 - DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Le producteur atteste sur l'honneur que les générateurs de l'installation objet du présent contrat n'ont jamais fonctionné dans un cadre commercial ou industriel, ou produit d'électricité à des fins d'autoconsommation ou dans le cadre d'un contrat d'obligation d'achat.

Le producteur déclare avoir pris connaissance des conditions générales "PHOTO2011M\_V1" jointes et en accepter sans réserve toutes les dispositions.

Fait en deux exemplaires, à

**L'ACHETEUR**  
Représenté par  
En sa qualité de  
Date de signature :

**LE PRODUCTEUR (ou son mandataire)**  
Représenté par (Nom, Prénom)  
Date de signature :

CONTRAT D'ACHAT N°

**ANNEXE 4 bis  
DOCUMENT D**

Modèle d'attestation sur l'honneur de l'installateur du système photovoltaïque

CONTRAT D'ACCES AU RESEAU N°0000477407 (MENTION OBLIGATOIRE)  
CONTRAT D'ACHAT N°

A renvoyer impérativement accompagné de votre contrat à :

EDF  
Direction des Services Partagés  
CSP AOA et Services  
Département Administration des Obligations d'Achat  
TSA 10295  
94962 CRETEIL CEDEX

Document à joindre au contrat d'achat

Je soussigné(e) :

M. LEGEAM Nicolas (Directeur Travaux)

Adresse du siège social de l'entreprise :

VECTEUR ENERGIES 5 rue Georges Méliès 78390

atteste sur l'honneur, en ma qualité d'installateur du système photovoltaïque objet du présent contrat d'achat, que :

BOIS D'ARCY

- l'intégration au bâti ou l'intégration simplifiée au bâti a été réalisée dans le respect des règles d'éligibilité mentionnées dans l'arrêté du 4 mars 2011 modifié fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000 modifié ;
- les ouvrages exécutés pour incorporer l'installation photovoltaïque dans le bâtiment ont été conçus et réalisés de manière à satisfaire l'ensemble des exigences auxquelles ils sont soumis, notamment les règles de conception et de réalisation visées par les normes NF DTU, des règles professionnelles ou des évaluations techniques (avis technique, dossier technique d'application, agrément technique européen, appréciation technique expérimentale, Pass'Innovation, enquête de technique nouvelle), ou toutes autres règles équivalentes d'autres pays membres de l'Espace économique européen.

Pour valoir ce que de droit.

Le

21/07/2014

A

Bois d'Arcy

Cachet et signature de l'installateur

**Vecteur Energies 78**

5, rue Georges Méliès - 78390 Bois d'Arcy

Tél. 01 80 84 54 10 - Fax 01 80 84 54 19

SAS au capital de 140540 €

SIRET 752 890 137 00017

TVA Intra FR 09 752 890 137

CONTRAT D'ACCES AU RESEAU N°0000477407  
CONTRAT D'ACHAT N°